
Délibération n° 7	Conseil Municipal du Lundi 18 septembre 2023
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4-1 - Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale
<p>Le Lundi Dix Huit Septembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 08/09/2023</p> <p>Membres présents : 23</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 4</p> <p>Nombre de votants : 28</p> <p>Affiché le 21/09/2023</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Maxime GUERVILLE à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE.</p> <p>Votants : 28</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET</p>
<p>Objet : Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer</p>	
<p>Rapporteur : Bernard WAUQUIER, Adjoint.</p>	
Synthèse de la délibération :	Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 313-1,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisation les grades s'y rapportant pris en application des articles L 411-1 à L 411-9 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer, **1 emploi permanent à temps non complet (22h30/35)** dans le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Filière : Technique

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

- De créer au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer, **1 emploi permanent à temps non complet (29h45/35)** dans le grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Filière : Technique

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

- De créer au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer, **1 emploi permanent à temps non complet (29h45/35)** dans le grade d'Adjoint technique territorial

Filière : Technique

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

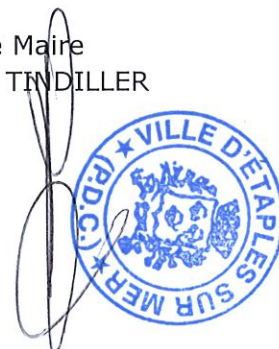
- D'adopter le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer modifié et annexé à la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.

Vu pour être affiché le 21 Septembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

